



RÉUNION ORDINAIRE DU 12 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de GRON, sous la présidence de Monsieur Pierre-Etienne GOFFINET, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 38
Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 mars 2018
Date d'affichage : 6 mars 2018

PRÉSENTS : Mesdames BRÉCHARD, DESIAUME, DUCATEAU, FERNANDES, GOGUÉ, Messieurs ACOLAS, AUDEBERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, BOUELLE, CHASSIOT, DUBOIS, FRÉRARD, GOFFINET, GOUGNOT, GROSJEAN, JAUBERT, LECLERC, MALLERON, MARCEL, MAZENOUX, MÉREAU, MOINET, PÉCILE, POIRIER, SARREAU, TUAILLON, WEINGARTEN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BONTEMPS, DUBIEN, LOISEAU, SARRON, TEYSSIER, Messieurs GINDRE, LEMAIGRE, MERCIER, RICHARD.

POUVOIRS : Mme DUBIEN à M. JAUBERT, Mme SARRON à M. GOFFINET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur MOINET.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 29 janvier 2018,
- Retrait de la CDC de La Septaine du SIVOM Azy/Etréchy/Groises,
- Suppression de la régie de tickets pour la piscine de la BA 702,
- Subvention école de musique de La Septaine,
- Subvention 2018 association des amis de la bibliothèque du Cher,
- Ouverture ALSH vacances été 2018,
- Tarification ALSH vacances été 2018,
- Création de postes ALSH vacances été 2018,
- Election d'un nouveau délégué suppléant au SIVY,
- Convention commune de Crosses,
- Adhésion 2018 association des Maires du Cher et association Maires de France,
- Adhésion 2018 TGV Grand Centre Auvergne,

- Questions diverses.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 29 JANVIER 2018

Le compte rendu est approuvé.

Pour : 30
Abstention : 1

RETRAIT DE LA C.D.C. DE LA SEPTAINE DU SIVOM AZY / ÉTRÉCHY / GROISES

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-19,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 janvier 1986 portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples d'Azy-Groises,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2000 portant sur la transformation du SIVOM en syndicat à la carte, extension de compétences et adhésion d'Etréchy,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2009 portant modification des statuts du SIVOM Azy/Etréchy/Groises

Vu les statuts du SIVOM Azy/Etréchy/Groises

Considérant, que la communauté de communes de La Septaine intervient en représentation substitution de la commune d'Etréchy

- Considérant le nouveau mode d'organisation des écoles d'Etréchy, Gron, Villequiers prévu par la communauté de communes de La Septaine à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018,

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, demande le retrait de La Septaine du SIVOM Azy/Etréchy/Groises à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce retrait.

Vote à l'unanimité.

SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE TICKETS POUR LA PISCINE DE LA B.A. 702

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R-1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu la délibération du 14 mai 2012 portant création d'une régie temporaire pour la vente de tickets d'entrées de la piscine de la B.A. 702 ;

Vu l'arrêté n° 2012-037 portant création d'une régie de recettes temporaire pour les tickets d'entrées de la piscine de la B.A. 702 ;

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

- Approuve la suppression de la régie de recettes temporaire pour la vente des tickets d'entrées de la piscine de la B.A. 702 à compter du 1er avril 2018.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA SEPTAINE

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- Décide d'allouer une subvention annuelle (2017) de 7300 € à l'école de musique de La Septaine pour assurer le fonctionnement de cette dernière.

Cette somme sera versée en une seule fois.

Vote à l'unanimité.

SUBVENTION 2018 « ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CHER »

- Vu la demande faite par l'Association des amis de la bibliothèque du Cher,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président sur la mise en réseau des bibliothèques

Le conseil communautaire décide d'allouer une subvention d'un montant de 792,75 € à l'Association des amis de la bibliothèque du Cher pour l'année 2018.

Vote à l'unanimité.

OUVERTURE ALSH VACANCES ÉTÉ 2018

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'ALSH de l'été 2018, il convient de délibérer sur les points suivants pour pouvoir lancer la campagne d'inscription et finaliser le budget:

Dates d'ouverture : 09 juillet au 10 août 2018

Horaires d'ouverture : 9h-17h00 péri accueil 7h30-9h00 et 17h00-18h00 sauf soirs de veillées jusqu'à 21h30 et pour les nuitées (pour les enfants inscrits).

Capacité d'accueil : 64 places pour enfants de 3 à 12 ans.

Inscription à la journée pour les enfants de 3 à 6 ans.

Inscription à la semaine pour les enfants de 6 à 12 ans.

Vote à l'unanimité.

TARIFICATION ALSH VACANCES ÉTÉ 2018

- Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à l'ouverture d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) à Baugy pour la période du 09 juillet au 10 août 2018 pour les enfants de 3 à 12 ans,
- Considérant qu'il convient de mettre en place une politique tarifaire,

Le Conseil communautaire adopte les tarifs suivants pour la période d'ouverture allant du 09 juillet au 10 août 2018

TARIFS 2018 (ENFANTS DE 3 à 6 ANS) – HABITANTS DE LA SEPTAINE ET ENFANTS DU PERSONNEL SEPTAINE

	0 < QF ≤ 400	400 < QF ≤ 586	586 < QF ≤ 950	950 < QF ≤ 1330	QF > 1330
Prix pour les familles A la journée 9 h 00 – 17 h 00	2 €	4 €	9 €	11 €	12 €
Repas	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Accueil Avant- centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après- centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

TARIFS 2018 (ENFANTS DE 3 à 6 ANS) – HABITANTS HORS SEPTAINE

	0 < QF ≤ 400	400 < QF ≤ 586	586 < QF ≤ 950	950 < QF ≤ 1330	QF > 1330
Prix pour les familles A la journée 9 h 00 – 17 h 00	4 €	6 €	11 €	14 €	16 €
Repas	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €
Accueil Avant- centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après- centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

**TARIFS 2018 (ENFANTS DE 6 à 12 ANS) – HABITANTS DE LA SEPTAINE
ET ENFANTS DU PERSONNEL SEPTAINE**

	0 < QF ≤ 400	400 < QF ≤ 586	586 < QF ≤ 950	950 < QF ≤ 1330	QF > 1330
Prix pour les familles Semaine (5 jours) 9 h 00 – 17 h 00	10 €	20 €	45 €	55 €	60 €
Repas	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Accueil Avant- centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après- centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Tarif « veillée » de 18 H 00 à 21 H 30 : 4 €					
Tarif « nuitée »: 6 €					

TARIFS 2018 (ENFANTS DE 6 à 12 ANS) – HABITANTS HORS SEPTAINE

	0 < QF ≤ 400	400 < QF ≤ 586	586 < QF ≤ 950	950 < QF ≤ 1330	QF > 1330
Prix pour les familles Semaine (5 jours) 9 h 00 – 17 h 00	20 €	30 €	55 €	70 €	80 €

Repas	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €	3,88 €
Accueil Avant- centre/journée 7 H 30 – 9 H 00	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Accueil Après- centre/journée 17 H 00 – 18 H 00	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Tarif « veillée » de 18 H 00 à 21 H 30 : 4 €					
Tarif « nuitée »: 6 €					

Vote à l'unanimité.

CRÉATION DE POSTES ALSH VACANCES ÉTÉ 2018

Création de 12 postes d'adjoints d'animation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26.01.84 modifié) 12 adjoints d'animation (titulaires BAFA, stagiaires BAFA) pour assurer les fonctions d'animation pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) mis en place par La Septaine pour les vacances d'été 2018.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer 12 postes d'Adjoints d'Animation à temps complet (35/35ème) sur la période du 07 juillet au 11 août 2018.

- Pour 4 postes (stagiaires BAFA) la rémunération correspondra à l'indice brut 347 majoré 325
- Pour 7 postes (titulaires BAFA) la rémunération correspondra à l'indice brut 352 majoré 329
- Pour 1 poste (sous-directeur) la rémunération correspondra à l'indice brut 356 majoré 332

Création de 3 postes d'adjoints techniques à temps non complets

Entendu l'exposé de Monsieur le Président relatif à la nécessité de recruter pour un besoin saisonnier (conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 24 janvier 1984 modifiée) 2 adjoints techniques à temps non complet pour assurer le service de restauration et le ménage dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'été mis en place par la Communauté de Communes de La Septaine.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de créer :

- 2 postes d'Adjoint Technique à temps non complet (13/35ème) du 09 juillet au 10 août 2018
La rémunération correspondra à l'indice Brut 347 majoré 325

- 1 poste d'Adjoint Technique à temps non complet (15/35ème) du 09 juillet au 10 août 2018
La rémunération correspondra à l'indice Brut 347 majoré 325

Vote à l'unanimité.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SIVY

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi MAPTAA du 27 janvier 2014
- Vu les statuts du SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre)
- Vu la délibération n° 2017-12-121 de La Septaine désignant les délégués titulaires et suppléants pour le SIVY
- Considérant le décès d'un des Délégués suppléants,
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président
- Vu la candidature de M. GRESSIN Christian,

Monsieur Christian GRESSIN ayant obtenu 31 Voix est élu délégué suppléant au SIVY.

CONVENTION COMMUNE DE CROSSES

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'un agent de la communauté de communes de La Septaine est mis à disposition de la commune de Crosses en vue d'assurer ponctuellement le remplacement de la secrétaire.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- approuve la convention de mise à disposition à la commune de Crosses d'un agent par la communauté de communes de La Septaine le temps du remplacement.

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION 2018 ASSOCIATION DES MAIRES DU CHER ET ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président concernant l'Association des Maires du Cher et l'Association des Maires de France, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide :

- d'adhérer à l'Association des Maires du Cher et à l'Association des Maires de France et de s'acquitter pour chacune des associations du montant de la cotisation correspondant à la strate de population de La Septaine soit :
- Association des Maires du Cher : 100 €
- Association des Maires de France : 479,16 €

Vote à l'unanimité.

ADHÉSION 2018 TGV GRAND CENTRE AUVERGNE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de renouveler son adhésion pour l'année 2018 à l'Association TGV Grand Centre Auvergne et de s'acquitter du montant de la cotisation soit 150 euros.

Vote :
Abstention : 2
Pour : 29

QUESTIONS DIVERSES

FERMETURE D'UNE CLASSE A BAUGY A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018 :

Monsieur le Président informe les délégués communautaires de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire de Baugy.

L'école d'Etréchy va être rattachée aux écoles de Gron et Villequiers.

Une convention avec l'inspection académique doit être signée prochainement. Cela va permettre de geler les fermetures de classes sur 3 ans. En revanche, s'il y avait une d'augmentation des effectifs, il sera possible d'ouvrir des classes.

SPANC :

Monsieur le Président explique qu'au 1^{er} janvier 2020, l'assainissement collectif et les eaux pluviales vont être transférés à la Communauté de Communes.

Monsieur BLANCHARD indique que l'agence de l'eau devrait connaître une diminution de son budget d'investissements (30%).

Monsieur SARREAU souligne qu'il faut délibérer pour que le transfert ne s'effectue qu'en 2026, à défaut ce fera automatiquement en 2020.

COMMISSION DES FINANCES :

La prochaine commission des finances se réunira le 28 mars 2018.

Monsieur le Président rappelle que les maires et vice-présidents font parties de cette commission.

PADD (PLUi) :

La réunion est programmée le 20 mars 2018.

Certains délégués communautaires expliquent qu'une réunion du Pays de Bourges a lieu le même soir.

Monsieur Le Président va essayer de programmer la réunion PLUi sur une autre date.

CONSEILS COMMUNAUTAIRES :

Les prochains conseils communautaires auront lieu à Vornay le 16 avril 2018 et probablement à Villequiers le 11 juin 2018.

Monsieur GROSJEAN indique que la Communauté de Communes va accueillir une résidence d'artistes en partenariat avec la MCB.

Ils seront sur notre territoire du 26 au 31 mars 2018, des portes ouvertes auront lieu à l'accueil de loisirs situé à Baugy (lieu où ils feront leurs répétitions).

Jeudi 29 mars 2018, un temps d'échanges suivi d'une collation est organisé, une invitation sera envoyée dans les jours à venir. Une réponse est souhaitée pour les personnes qui resteront pour la collation.

Madame DESIAUME signale que les enfants sont ravis du séjour à la neige. A ce sujet, Madame BRECHARD indique que ce type de séjour sera remis en place pour les ados.

Une présentation des activités et du budget de l'ALSH sera effectuée lors d'un prochain conseil communautaire.

Le Président,
M. GOFFINET



M. ACOLAS



M. BARREAU



Mme BONTEMPS
Absente.

M. BOUVELLE




M. CHASSIOT

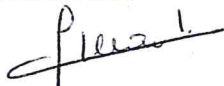


Mme DUBIEN
Absente pouvoir à
M. Jaubert

Mme DUCATEAU

M² BACHELART


M. FRÉRARD

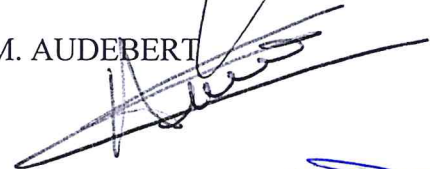


Mme GOGUÉ

Le Secrétaire,
M. MOINET



M. AUDEBERT



M. BLANCHARD



M. BOUGRAT

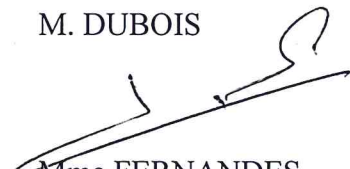


Mme BRÉCHARD

Mme DESIAUME



M. DUBOIS



Mme FERNANDES

M. GINDRE
Absent

M. GOUGNOT



M. GROSJEAN

M. LECLERC

Mme LOISEAU
Absente

M. MARCEL

M. MERCIER
Absent

M. PÉCILE

M. RICHARD
Absent

Mme SARRON
Absente pouvoir à
M. Goffinet

M. TUAILLON

M. JAUBERT

M. LEMAIGRE
Absent

M. MALLERON

M. MAZENOUX

M. MÉREAU

M. POIRIER

M. SARREAU

Mme TEYSSIER
Absente

M. WEINGARTEN